

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES

RAPPORT BIENNAL

(28 avril 1988 au 11 mai 1990)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1990

SUPPLEMENT N° 14



NATIONS UNIES
Santiago du Chili, 1990

509 (XXIII) CALENDRIER DE CONFÉRENCES DE LA CEPALC POUR
LA PÉRIODE 1990-1992

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Rappelant la résolution 419 (PLEN.14) du Comité plénier sur la rationalisation de la structure institutionnelle et du plan des conférences du système de la CEPALC, laquelle stipule que lors de ses sessions ordinaires, la Commission examinera le calendrier complet des conférences et des réunions programmées jusqu'à la session ordinaire suivante,

Tenant compte de la résolution 489 (PLEN.19) sur la structure intergouvernementale et les fonctions de la CEPALC, aux termes de laquelle il est recommandé de maintenir la structure institutionnelle existante,

Ayant à l'esprit les résolutions et les décisions du Conseil économique et social et de la CEPALC qui établissent et régissent la périodicité des réunions des organes subsidiaires de la Commission, ainsi qu'il est indiqué à l'annexe 2 du document LC/G.1614 (SES.23/6),

Ayant examiné le calendrier des conférences intergouvernementales de la CEPALC pour la période 1990-1992 proposé à l'annexe 5 du document LC/G.1614 (SES.23/6),

Considérant les objectifs et l'ordre de priorité fixés dans les divers programmes de travail et d'action régionale approuvés par les gouvernements des Etats membres à la vingt-troisième session,

1. Approuve le calendrier de conférences de la CEPALC tel qu'il figure en annexe de la présente résolution, avec les observations et les suggestions exprimées dans le rapport de la vingt-troisième session de la CEPALC;

2. Affirme que le système actuel de services de conférences de la CEPALC, selon lequel le Secrétaire exécutif est chargé des aspects organisationnels et de fond, s'est avéré efficace du point de vue des coûts et l'encourage à poursuivre les efforts qu'il déploie sur cette voie;

3. Prie le Secrétaire exécutif de saisir les organes compétents des Nations Unies des propositions nécessaires pour permettre la mise en oeuvre du calendrier approuvé;

4. Prie instamment le Secrétaire exécutif de rendre compte à la vingt-quatrième session de la CEPALC de l'application de la présente résolution.

243e séance
11 mai 1990

Annexe

CALENDRIER DE CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES DE LA CEPALC
POUR LA PÉRIODE 1990-1992

Année	Nom	Lieu et date	Base législative	Source de financement
1990	Dix-septième session du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN)	La Paz, 5-8 mars	Résolutions 310(XIV); 419(PLEN.14); 422(XIX), paragraphe 204; 425(XIX) et 489(PLEN.19) de la CEPALC	Budget ordinaire de la CEPALC
1990	Vingt-troisième session de la CEPALC	Caracas, 3-11 mai	Résolutions 488(XXI) et 500(XXII) de la CEPALC; Décision 1988/171 du Conseil économique et social	Budget ordinaire de la CEPALC
1990	Réunion régionale d'experts gouvernementaux sur l'environnement et le développement économique et social soutenable en Amérique latine et dans les Caraïbes; exécution des dispositions du paragraphe 16 de la résolution 42/187 de l'Assemblée générale, intitulée Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement	Siège de la CEPALC b/	Décision adoptée par la vingtième session du Comité plénier de la CEPALC, paragraphe 108, document LC/G.1556(PLEN.20/5)	Banque interaméricaine de développement, Gouvernement norvégien
1990	Treizième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC)	a/	Résolutions 358(XVI), 419(PLEN.14) et 489(PLEN.19) de la CEPALC	Budget ordinaire de la CEPALC
1990	Comité de coopération économique de l'Amérique centrale	a/	Résolution 9(IV) de la CEPALC	Budget ordinaire de la CEPALC
1991	Quatorzième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC)	a/	Résolutions 358(XVI), 419(PLEN.14) et 489(PLEN.19) de la CEPALC	Budget ordinaire de la CEPALC
1991	Dix-huitième session du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN)	Siège des Nations Unies, New York, avril/mai b/	Résolutions 310(XIV), 419(PLEN.14); 422(XIX), paragraphe 204, 425(XIX) et 489(PLEN.19) de la CEPALC	Budget ordinaire de la CEPALC

Annexe (concl.)

Année	Titre	Lieu et date	Base législative	Source de financement
1991	Vingt-et-unième session du Comité plénier de la CEPALC	Siège des Nations Unies, New York, avril/mai b/	Résolution 419(PLEN.14) et 489(PLEN.19) de la CEPALC	Budget ordinaire de la CEPALC
1991	Réunion régionale préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; exécution du paragraphe 13 du dispositif de la résolution 44/228 de l'Assemblée générale intitulée Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992	Mexico	Résolution 44/228 de l'Assemblée générale	Budget ordinaire des Nations Unies
1992	Cinquième conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes	a/	La Conférence a été créée en tant qu'organe subsidiaire permanent de la CEPALC par décision de la onzième réunion extraordinaire du Comité plénier (E/CEPALC/AC.71/4)	Budget ordinaire de la CEPALC
1992	Conseil régional de planification (ILPES)	Espagne c/	Résolution 340(AC.66) de la CEPALC	Budget de l'ILPES
1992	Dix-neuvième session du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN)	a/	Résolutions 310(XIV); 419(PLEN.14); 422(XIX), paragraphe 204; 425(XIX) et 489(PLEN.19) de la CEPALC	Budget ordinaire de la CEPALC
1992	Quinzième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC)	a/	Résolutions 358(XVI); 419(PLEN.14) et 489(PLEN.19) de la CEPALC	Budget ordinaire de la CEPALC
1992	Vingt-quatrième session de la CEPALC	a/	Résolutions 419(PLEN.14) et 489(PLEN.19) de la CEPALC	Budget ordinaire de la CEPALC

a/ Lieu et date non fixés.

b/ Date non fixée.

c/ Sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social.